

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 26 mai 2015

A 10 h 00– à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 26 mai à 10h00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Madame Marie-Odile JARLIGANT doyenne d'âge, assistée de Madame Solène MICHENOT qui a rempli les fonctions de secrétaire.

ETAIENT PRESENTS

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan (pouvoir à Monsieur CHESNAIS)
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine (pouvoir à Madame MICHENOT)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur, I.A.V
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire Atlantique

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Vice-Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION du mardi 26 mai 2015 à 10H00 à La Roche Bernard

Après avoir constaté que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance.

Conformément aux statuts de l'Institution, le doyen d'âge, assisté du membre le plus jeune qui remplit les fonctions de secrétaire, préside la séance.

En vertu de l'article 16 des statuts : le Conseil d'Administration élit au scrutin uninominal en son sein, un Président, un premier Vice-Président, un deuxième Vice-Président, un Secrétaire et deux Assesseurs. Ceux-ci composent la Commission Permanente. Chaque Département doit compter deux représentants dans la Commission Permanente.

Il est procédé à l'élection d'une nouvelle Commission Permanente après chaque renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit également des membres suppléants à la Commission Permanente. Cette élection se fait dans les mêmes conditions que pour les titulaires, à l'exception du poste de Président pour lequel il n'est pas prévu de suppléant, cette fonction revenant de droit au premier Vice-Président, ou à défaut, au deuxième Vice-Président.

I – ELECTION DU PRESIDENT

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 12
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 1
- SUFFRAGES EXPRIMES : 11
- Ont obtenu : **Madame Solène MICHENOT : 11 voix**

Madame Solène MICHENOT est élue Présidente de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT

